Commune de SAINT SULPICE LES FEUILLES

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la Séance du 04 Juillet 2024.

Le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, le 04 Juillet 2024 à 18 Heures 30, selon convocation du 24 Juin 2024, sous la présidence de M. Alain JOUANNY, Maire.

<u>Présents</u>: JOUANNY Alain, DELPEUCH Dominique, DRU Marie-Louise, MAILLASSON Amédée, LE GALL Jacky, PINARDON Monique, LABARRE Nathalie, PEYRAT Marie-Christine, QUERAUD Michel.

Absents excusés: GRIFFON Bernard, GAGNEUX Jérôme, TROMPEAU Séverine, BELLARBRE Marlène, BOUYAT Quentin.

Absents: WERKOFF Julia.

Pouvoirs de: GRIFFON Bernard pour DRU Marie-Louise

GAGNEUX Jérôme pour MAILLASSON Amédée BELLARBRE Marlène pour PINARDON Monique

BOUYAT Quentin pour JOUANNY Alain

Le Quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Secrétaire de séance : PINARDON Monique.

Monsieur le Maire fait lecture de l'ordre du jour :

- 1 Approbation du procès-verbal du 28 Mai 2024
- 2 Proposition d'achat de l'immeuble situé 29 Rue du Commerce
- 3 Avis sur le transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche
- 4 Projet de construction d'un gymnase : point annulé
- 5 Vœu relatif à la situation budgétaire des EHPAD en Haute-Vienne
- 6 Vœu relatif à la fusion des écoles
- 7- Avenant aux marchés de construction du tiers-lieu : lots 01 et 07

Monsieur le Maire retire le point 4 et demande si le Conseil Municipal accepte d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant le remboursement d'une facture réglée par Madame DELPEUCH.

Adopté à l'unanimité.

1 - Approbation du PV du 28 Mai 2024

Adopté à l'unanimité.

2- Proposition d'achat de l'immeuble situé 29 Rue du Commerce

Monsieur JOUANNY informe le Conseil Municipal que la Commune avait acheté l'immeuble pour y installer le Comptoir des Feuilles, malheureusement le magasin a dû fermer. Les locataires doivent continuer à payer le bail sauf si la Commune vend le bâtiment.

Le futur acquéreur de la boulangerie d'Arnac la Poste souhaite reprendre la boulangerie de St Sulpice les Feuilles et acheter le bâtiment 29 Rue du Commerce pour l'installer dans ce bâtiment. Il demande si la Commune accepterait une vente à terme.

Monsieur QUERAUD demande s'il déplacerait donc la boulangerie en face ?

Monsieur le Maire lui répond que oui, ça sera un dépôt de pain avec un coin snacking. La commune leur a fait un état des frais pour un montant total de 75 786.77 € TTC. Il demande une vente à terme sur 15 ans car il achète le fonds de Commerce d'Arnac la Poste. Il souhaite faire des travaux car il doit installer un WC avec accès handicapés et rénover l'étage. Monsieur le Maire ajoute que c'est bien qu'un jeune souhaite s'installer.

Madame PEYRAT demande le détail des travaux.

Monsieur le Maire répond que l'état des frais sera envoyé aux membres du Conseil Municipal.

Madame DELPEUCH fait lecture de l'état des frais.

Monsieur QUERAUD demande si les ventes à terme se passent bien? Avec Le Citronnier?

Madame DELPEUCH et Monsieur le Maire répondent que tout se passe bien, d'ailleurs ils nous ont tout remboursé.

Monsieur le Maire ajoute que c'est un avantage de pouvoir rembourser par anticipation si le commerce marche bien.

Madame DELPEUCH dit que Le Citronnier est en vente pour 300 000 € avec l'équipement ou 270 000 € sans l'équipement.

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal souhaite vendre ce bâtiment.

Adopté à l'unanimité.

3- Avis sur le transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche

Monsieur JOUANNY rappelle au Conseil Municipal que la commune avait transféré par anticipation la compétence eau et assainissement au syndicat Coul Gart Eau en 2020.

La loi NOTRe impose qu'à partir du 1^{er} Janvier 2025, l'assainissement devienne une compétence communautaire et l'eau à partir du 1^{er} Janvier 2026.

Le Conseil Municipal doit donc décider s'il souhaite transférer cette compétence à la Communauté de Communes ou bien continuer avec le syndicat Coul Gart Eau.

Monsieur QUERAUD demande pour l'eau comment ça se passera.

Monsieur le Maire répond que l'eau restera au syndicat Coul Gart Eau qui sera géré par la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche.

Monsieur QUERAUD rétorque que l'on peut craindre que la Communauté de Communes du Haute Limousin en Marche gère l'assainissement et l'eau comme les ordures ménagères.

Madame DELPEUCH et Monsieur le Maire sont d'accord.

Monsieur le Maire ajoute que l'avis de chaque commune sera demandé au niveau de la Communauté de Communes. Cette dernière a repris une ancienne étude faite sur les travaux à envisager pour étudier ce que chaque commune devrait faire sur son réseau. Dans le bourg, le réseau unitaire a été crée dans les années 60. Aujourd'hui ce réseau n'est plus aux normes, il devrait être remplacé par du séparatif. Le réseau pluvial restera à la charge de la commune. Pour notre Commune cette mise aux normes représenterait 2,5 millions d'euros avec un reste à charge pour la Commune de 500 000 €, payé par les allocations de compensation (AC) pendant 10 ou 15 ans.

Madame LABARRE dit qu'elle préfère rester avec Coul Gart Eau.

Madame DELPEUCH ajoute qu'elle aussi.

Monsieur le Maire ajoute que les contrôles de l'assainissement individuel seront faits par la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, du personnel va être recruté.

¹ Madame DELPEUCH ajoute que cela fera des frais supplémentaires aux usagers.

Monsieur le Maire répond que non car ces services doivent s'autofinancer sans créer d'excédent. Il demande qui souhaite rester à Coul Gart Eau.

Adopté à l'unanimité.

4- Vœu relatif à la situation budgétaire des EHPAD en Haute-Vienne

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le vœu du département relatif à la situation budgétaire des EHPAD, notre Commune ayant un EHPAD, cela nous concerne.

Adopté à l'unanimité.

5 – Vœu relatif à la fusion des écoles

Monsieur JOUANNY présente au Conseil Municipal le vœu du département sur la fusion des écoles, qui correspond à la position politique de notre conseil municipal et des représentants des parents d'élèves.

Adopté à l'unanimité.

6- Avenants aux marchés de construction du tiers-lieu : lots 01 et 07

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, deux avenants car il y a des moins-values. En effet des choses n'ont pas été faites comme du mobilier que l'on a acheté directement car c'était moins cher qu'avec le marché.

Madame DELPEUCH ajoute que la Région a versé la subvention pour l'aménagement, ce qui nous a permis d'acheter du matériel.

Monsieur le Maire ajoute que le Département nous a donné les chaises du restaurant scolaire, elles seront retapées et mises au Tiers-Lieu.

Adopté à l'unanimité.

7- Facture réglée par Mme DELPEUCH

Mme DELPEUCH étant concernée par l'objet de cette délibération, ne prend pas part au débat et quitte la salle.

Monsieur JOUANNY expose au Conseil Municipal que 4 mange-debout pour les divers manifestations, pots…ont été achetés. Le paiement a été fait par Madame DELPEUCH pour 211.60 € (4 tables à 44.08 € ht), car on ne pouvait pas régler par mandat administratif.

Adopté à l'unanimité.

Fin de la séance à 19h05

La secrétaire de séance,

M. PINARDON

3

